Image not found or type unknown

Contestation pour stationnement très gênant à 135€

Par **Cinerite**, le **19/03/2019** à **10:20**

Bonjour, jai recu un pv en bonne et due forme pour stationnement très gênant sur un passage piéton .

J'ai dû en effet m'arrêter quelques minutes pour faire descendre mon père handicapé et son fauteuil, en empiétant légèrement sur le passage piéton. J'ai veillé à ne pas gêner le passage, seul l'arrière de ma voiture était partiellement sur le passage.

Aucune place handicapé n'est matérialisée dans cette zone. J'ai mis en évidence la carte handicapé, j'ai laissé les warnings afin de montrer que je ne comptais pas m'éterniser et l'opération n'a pas duré plus de 20 minutes.

Je compte demander une remise gracieuse... Ais-je une chance de l'obtenir? Est-ce que je risque une majoration à 375€? Dois-je consigner la somme? Je suis déjà à 40 jours, est-il plus raisonnable de payer? Ma demande peut-elle être faite sur le site comme proposé ou la lettre recommandée est-elle nécessaire?

Merci pour votre aide

Par **youris**, le **19/03/2019** à **10:32**

bonjour,

juridiquement, l'infraction n'est pas contestable donc vous prenez des risques d'avoir une amende majorée si votre demande n'est pas retenue.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés